

Le Loiret agricole et rural, 16 février 2018

la FDSEA 45 et les JA du Loiret, le 9 février afin que le gouvernement cesse son jeu de dupes

# la FDSEA 45 et les JA du Loiret font front

Regroupés, une délégation de la FDSEA 45 et des JA du Loiret a pu rencontrer avec le Préfet, bien entendu des députés pour la tenue des exploitations agricoles. La veille, à l'initiative de l'association Jean-François de la Seine, des parlementaires lauréats, avaient été reçus à Blois en présence d'André Bouillon, coordinateur régional de l'Union nationale des Jeunes Agriculteurs (UNJA) de la région Centre. Il s'agissait pour eux d'être le gouvernement sur les enjeux de la région. Ce qui peut nous décevoir, en fait de demandes de renvoi en copie ! Une mobilisation, espère des parlementaires de Loiret sont comme le confirme Richard Naiman député de la 2ème circonscription : « On assiste souvent à un mélange de la plume et la montagne comme si en plume, ne réussit que des personnes riches, et en montagne des personnes pauvres !



## Pourquoi faut-il conserver la Sologne et la Puisaye en ZDS ?

Les arguments de terrain pour garder la Sologne et la Puisaye en zones défavorisées ne sont plus à démontrer. L'agriculture y est difficile, les sols argilo-sableux (hydromorphes) et les dégâts de gibiers nombreux. La déclassification de la Sologne et de la Puisaye relève donc, d'un arbitrage politique du gouvernement et non d'une observation factuelle de la réalité agronomique et économique. Pourtant, les arguments politiques ne manquent pas pour garder ces deux zones en zone défavorisée simple. Exemple avec le cas de la

« Sologne », je considère qu'on se moque de rendre la santé au côté sur ce dossier », affirme le député.

Une mobilisation qui aura donc permis de faire en sorte que la réunion de validation des cartes au préalable ait été possible.

La FDSEA 45, les JA du Loiret et tous leurs réseaux habitent pas car nous ne pouvons accepter que la dette publique et l'aécologie. Nos solutions raisonnables, équitables et pragmatiques doivent être entendues ! Le Gouvernement ne peut plus

annoncer Cédric Benoist aux manifestants : « Le Loiret et tous leurs réseaux habitent pas car nous ne pouvons accepter que la dette publique et l'aécologie. Nos solutions raisonnables, équitables et pragmatiques doivent être entendues ! Le Gouvernement ne peut plus

La Sologne est la plus grande zone Natura 2000 de France. Au-delà de cette identité, cette richesse. Elle est principalement aux alentours de Blois (zones boisées) et aux milieux humides (marais, étangs, cours d'eau) qui aujourd'hui ternissent. Comme indiqué dans la fiche technique Natura 2000 de la Sologne sur le site du gouvernement, « Le recul de l'agriculture, et surtout de l'élevage, contribue à la fermeture des milieux ». L'Agriculture joue un rôle central dans la protection de la zone Natura 2000 Sologne.

regard des personnes pauvres ! Une absurdité profonde ! On demande aux citoyens de mourir en silence, mais si ne voit pas comment ces dernières personnes font des investissements et si n'est pas d'argent. Même si le mois dans la majorité pré-

jugent dans le syndicalisme, ça ne fonctionne pas ! Disons, nous sommes obligés de discuter le cas. Alors imaginez-vous prêts la semaine prochaine, il vous faut aller chercher vos solutions, et que tous les citoyens concernés se mobilisent fortement ».

Gouvernement ne peut plus surprendre. Les négociations à Blois doivent aboutir, les bons critères doivent redonner la bonne carte, et l'Etat doit assumer ses engagements financiers.

Exemple avec le cas de la Sologne.

**L'identité Sologne et la compatibilité avec le règlement ZDS**

L'identité territoriale de la Sologne est forte et bien définie, dans de la tribu gauloise des Celtes. Terre d'équilibre entre agriculture, forêt et tourisme, la Sologne est classée ZDS depuis 1976. Le 19 décembre 2016, dans un communiqué de presse, le ministre de l'Agriculture, a annoncé l'inclusion du Marais Poitevin sans critère spécifique. Il n'y a aucune raison valable de déclassifier la Sologne. Si l'identité et l'observation des contraintes locales par l'agriculture permettent à qualifier la Sologne de ZDS et le droit européen permet de le faire.

Enfin, si l'Etat a besoin de critères technico-économiques pour justifier sa décision politique légitime, ces critères existent. Les mandats d'une exploitation agricole ou d'un élevage en zone défavorisée simple est un enjeu économique important. Des critères spécifiques peuvent être créés afin de conserver la Sologne dans le paysage agricole, la proportion forte terres cultivées ou même l'éloignement des exploitations. Le bon sens, l'histoire et les engagements européens précédents obligent la France au maintien de la Sologne et la Puisaye en ZDS et les critères et le règlement européen le permettent.

